

AVIS PUBLIC

VILLE DE MONTRÉAL

ARRONDISSEMENT ROSEMONT–LA PETITE-PATRIE

ADOPTION ET ENTRÉE EN VIGUEUR

AVIS est par les présentes donné aux personnes intéressées par le soussigné secrétaire de l'arrondissement Rosemont–La Petite-Patrie que le conseil d'arrondissement a adopté lors de sa séance tenue le 1^{er} mai 2006, le règlement suivant :

- ***Règlement RCA-1-5 modifiant le règlement sur la régie interne du conseil de l'arrondissement de Rosemont– La Petite-Patrie (RCA-1)***

Ce règlement entre en vigueur en date de ce jour et est disponible pour consultation au bureau Accès Montréal situé au 5650, rue D'Iberville, 2^e étage, en la Ville de Montréal, du lundi au vendredi de 9 h à 17 h.

Donné à Montréal, ce 10 mai 2006

Me Pierre Rochon
Secrétaire d'arrondissement